

---

*Alfred Dufour*\*

## **Victor Monnier (1953–2019)**

Il est rare, et par conséquent singulièrement délicat, que dans le monde académique l'hommage à la mémoire d'un collègue prématurément disparu incombe à son prédécesseur immédiat. Ainsi, à la faveur d'un triste concours de circonstances, l'ont souhaité les co-fondateurs et éditeurs de la présente revue pour rendre hommage à leur collègue et ami historien du droit et des institutions à la Faculté de Droit de Genève enlevé à l'affection des siens au début du printemps 2019 après un combat tout à la fois d'une discrétion et d'un courage exemplaires de près d'une année.

Personnalité originale et attachante, Victor Monnier n'a cessé de l'être par la concomitance de son profond enracinement genevois, que ce soit par son ascendance – l'incomparable écrivain genevois Philippe Monnier (1864–1911), son grand-père, et l'éminent historien Luc Monnier (1902–1976), son père – comme par son attachement à son village de Cartigny et son engagement dans la vie de sa commune, de son intérêt marqué pour l'histoire des institutions de la Suisse et de son ouverture comme de l'intensité de ses échanges avec nos collègues français, de la Savoie au Midi.

Après des études de droit à Genève et à Berne, son intérêt pour l'histoire des institutions de la Suisse apparaît emblématiquement illustré par sa

---

\* Prof. hon. de l'Université de Genève.

thèse bernoise publiée en 1990 sur l'institution du Général – *Le Général : analyse juridique de la fonction du commandant en chef de l'armée fédérale suisse de 1798 à 1874* –, par ses nombreuses études sur les institutions de démocratie directe dans les cantons suisses – de l'histoire du référendum au XIX<sup>e</sup> siècle à l'institution du référendum financier –, par sa part prise dans l'entreprise de traduction française de la considérable *Histoire constitutionnelle de la Suisse moderne* d'Alfred Kölz comme par ses travaux sur les conditions, les institutions et les incidences de l'Acte de Médiation de 1803, dont il fait figure de meilleur historien et sur lequel il laisse, près d'être achevé grâce à la collaboration de son chargé de cours Alessandro Campanelli, un volumineux ouvrage. Cet intérêt majeur pour l'histoire juridique helvétique trouvera par ailleurs et surtout sa consécration dans la création en 2006 avec ses collègues Felix Hafner de Bâle et Andreas Kley de Berne, puis Zurich, de la première revue historico-juridique suisse que constituent les *Commentationes Historiae Iuris Helveticae*, dont le XVI<sup>e</sup> volume est sorti à fin 2018.

Mais aussi emblématiques de son intérêt pour la Suisse apparaissent – outre son engagement pour les enfants suisses à l'étranger – d'une part, ses différents articles du *Dictionnaire historique de la Suisse* comme ses études sur la République helvétique ou sur l'étendue de la neutralité de la Suisse, d'autre part et avant tout la monumentale biographie de près de 1000 pages, fruit d'années de travail sous l'égide du Fonds National, qu'il a consacrée à William Rappard (1883–1958), l'une des personnalités helvétiques majeures de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle sous le titre « *William Rappard, défenseur des libertés, serviteur de son pays et de la communauté internationale* » et parue en 1995.

Le titre de cette véritable somme est à lui seul révélateur de l'ampleur du champ embrassé comme des intérêts de son auteur, qui tout historien suisse qu'il fût de formation, ne tardera pas à porter son regard et ses investigations par delà nos frontières, notamment à la faveur des re-

lations privilégiées tissées avec nos collègues et amis français de l'Université d'Aix-Marseille et de l'*Association Française des Historiens des Idées Politiques (AFHIP)* et qui seront illustrées par sa participation à nombre de jurys de thèses français d'Aix-en-Provence à Rennes, l'avant-veille de sa disparition, comme à celle d'organisations de colloques internationaux, que ce soit sur l'Acte de Médiation (*Bonaparte, la Suisse et l'Europe*, 2003), la Corse (*Paoli, la Révolution corse et les Lumières*, 2007), l'Annexion de la Savoie (*La Savoie, ses relations avec Genève et la Suisse*, 2010) ou Rousseau (*Rousseau, le droit et l'histoire des institutions*, 2012).

Historien consciencieux, soucieux à l'extrême de la sûreté de sa documentation, toujours solide, allergique à toute espèce d'embrigadement idéologique comme à toute forme de vedettariat, Victor Monnier se distinguait par sa modération et sa modestie autant que par son indépendance d'esprit. Homme de bon sens et de bon conseil, attentif à autrui et d'une grande convivialité, qui faisait de lui une attachante personnalité, sa disparition à la veille de sa retraite et dans une extrême discrétion laisse un vide que sa Faculté peinera à combler. A défaut de « Leçon d'adieu », son courage autant que sa discrétion constituent sans doute la plus belle des leçons qu'il puisse laisser à ses collègues et amis.